ESG UQÀM
Département des sciences économiques
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

Syllabus [X]
TP [ ]
Autre [ ]

Sigle	*Groupe*	*Trimestre*
ECO930G	**20**	Hiver 2024
Titre	Sujets en Economie Régionale et Urbaine	
Enseignant(e)	Kristian Behrens	

Doctorat en Économique

ECO930G : Sujets en Economie Régionale et Urbaine

Contact : Bureaux DS-5787
Heures de réception : Vous êtes peu nombreux, sur rendez-vous seulement
Tél : 514-987-3000 (poste 6513)
Courriel : `behrens.kristian@uqam.ca` (ajouter 'ECO930G' au sujet du message)

Horaires du cours : Mardi 9h30 à 12h30, cours donnée en présentiel seulement

1. Objectifs du cours.

Nous allons étudier et développer les notions fondamentales et les *modèles modernes* de l'économie régionale et urbaine. Nous allons aussi présenter amplement les principales applications empiriques. Nous essaierons de couvrir le régional et l'urbain pour 50% du cours chacun, avec quelques éléments d'économétrie, de commerce, d'économie publique et d'économie des transports si nécessaire. Ce cours est un premier cours gradué en économie régionale et urbaine, nous ne couvrirons donc pas certains sujets trop pointus. De plus, le cours se veut sélectif dans la matière couverte étant donné le temps limité dont nous disposons.

2. Prérequis.

Les prérequis sont un cursus de sciences économiques normal. Aucun prérequis n'est nécessaire en 'régional et urbain'. Un solide niveau technique (modélisation, techniques économétriques) est désirable pour pouvoir pleinement apprécier le contenu de ce cours. Un travail régulier et la lecture des documents recommandés est une des clés de réussite pour ce cours. Néanmoins, nous insistons sur le fait que l'objectif premier de ce cours est de vous fournir une vision globale des questions clés de l'économie régionale et urbaine. S'agissant d'un cours de doctorat, l'accent est mis sur les aspects théoriques et économétriques plus que sur des études de cas ou des descriptions de politiques publiques. Les étudiants — surtout de maîtrise — ayant des difficultés à suivre le contenu et les développements techniques sont encouragés à nous le faire savoir *rapidement* afin que nous puissions trouver une solution satisfaisante.

3. Modalités de contrôle.

Il n'y a pas de travaux pratiques. Nous fournirons à chaque séance une liste de lectures complémentaires. Entre deux séances, vous devez lire les articles et chapitres de livres indiqués comme compléments du cours. Certaines de ces lectures seront réservées exclusivement aux doctorants à cause de leur nature technique et/ou compliquée. La note sera déterminée par une présentation orale d'un article de recherche, et par un travail de synthèse écrit. Chaque évaluation comptera pour 50% de la note finale. Il n'y aura pas d'examen intermédiaire ou d'examen final écrit.

(i) Travail de synthèse : Je suis ouvert à toutes les suggestions de votre part pour les travaux de synthèse, mais je me réserve le droit de ne pas vous autoriser à traiter certains sujets que je considère comme étant soit : (i) trop marginaux dans le cursus de base qui est le vôtre (p.e., concurrence fiscale et villes,. . .) ; (ii) appartenant essentiellement à une autre sous-discipline (p.e., finance internationale, macroéconomie, économie du travail,. . .) ; ou (iii) étant trop techniques pour être vus et compris sur la base de ce que nous aurons traité dans ce cours (p.e., économie politique et finance publique locale,. . .). Le travail de synthèse peut être un travail empirique, un travail théorique, ou une revue critique et structurée d'un sujet de la litérature.

(ii) Présentation orale : Je fournirai une liste avec des articles entre lesquels vous pourrez choisir. Je suis de nouveau ouvert à toutes les suggestions de votre

part pour des articles supplémentaires qui ne figurent pas sur cette liste. Néanmoins, par souci d'efficience et d'équité, je me réserve le droit de ne pas vous autoriser à traiter certains sujets que je considère comme étant soit : (i) trop marginaux dans le cursus de base qui est le vôtre ; (ii) appartenant essentiellement à une autre sous-discipline ; ou (iii) étant trop techniques pour être vus et compris sur la base de ce que nous aurons traité dans ce cours. De plus, ces articles devront provenir d'une revue scientifique de premier plan en économie régionale et urbaine (c'est à dire, de revues que nous jugeons au moins équivalentes au *Journal of Urban Economics* qui servira de niveau plancher pour notre liste).

4. Documents de cours et principaux livres :

La plupart des articles et chapitres de livres sont *obligatoires à lire*. Je ne me sers pas d'un manuel en particulier pour ce cours. Les principaux livres recommandés et librement utilisés sont les suivants :

◦ Fujita, Masahisa et Jacques-François Thisse. 2002. *Economics of Agglomeration : Cities, Industrial Location, and Regional Growth*. Cambridge, MA : Cambridge Univ. Press. [Une traduction française est aussi disponible]

◦ Combes, Pierre-Philippe, Thierry Mayer et Jacques-François Thisse. 2008. *Economic Geography : The Integration of Regions and Nations.* Princeton, NJ : Princeton Univ. Press. [Une traduction française est aussi disponible]

◦ McDonald, John F., and Daniel P. McMillen. 2011. *Urban Economics and Real Estate : Theory and Policy (2nd edition).* Hoboken, NJ : John Wiley & Sons, Inc.

◦ Henderson, J. Vernon et Jacques-François Thisse. 2004. *Handbook in Regional and Urban Economics, vol. 4*. North-Holland : Elsevier Science B.V.

◦ Duranton, Gilles, Henderson, J. Vernon, et William C. Strange. 2015. *Handbook in Regional and Urban Economics, vol. 5*. North-Holland : Elsevier Science B.V.

Nous utiliserons aussi (dans une moindre mesure) les livres suivants :

◦ Fujita, Masahisa, Paul Krugman et Anthony J. Venables. 1999. *The Spatial Economy : Cities, Regions, and International Trade.* Cambridge, MA : MIT Press.

◦ Fujita, Masahisa. 1989. *Urban Economic Theory : Land Use and City Size*. Cambridge, MA : Cambridge Univ. Press.

◦ Glaeser, Edward L. 2008. *Cities, Agglomeration, and Spatial Equilibrium (The Lindahl Lectures)*. Cambridge, MA : Oxford Univ. Press.

Vous trouverez la plupart de ces livres à la bibliothèque centrale de l'UQÀM. Si vous voulez investir dans des livres, seuls les trois premiers en valent la peine pour l'instant.

Les abréviations courantes des principales revues utilisées dans le champ de l'économie régionale et urbaine sont les suivantes :

AER	: American Economic Review
QJE	: Quarterly Journal of Economics
JPE	: Journal of Political Economy
EM	: Econometrica
RES	: Review of Economic Studies
RESTAT	: Review of Economics and Statistics
JUE	: Journal of Urban Economics
RSUE	: Regional Science and Urban Economics
JOEG	: Journal of Economic Geography

5. Plan du cours (sujet à modifications) :

1. Introduction et faits stylisés
2. Théorème d'impossibilité spatiale et agglomération
3. Rente foncière et le principe de capitalisation
4. Structure des villes, gradients et utilisation des sols
5. Micro-fondations des économies d'agglomération
6. Agglomération, divergence régionale et modèle centre-périphérie
7. Délimiter et mesurer la concentration spatiale
8. Evidence empirique sur les économies d'agglomération
9. Séance appliquée (lab info) : estimation des effets d'agglomération
10. Politiques spatialement ciblées
11. Inégalités et dynamiques : Ségrégation et gentrification
12. Logement, abordabilité et transports publics
13. Modèles quantitatifs spatiaux
14. Présentations orales

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

UQÀM

TOLÉRANCE ZÉRO r18.uqam.ca

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886
http://www.harcelement.uqam.ca